

Dossier n°	: 240704 146026 01
Echantillon n°	: 103074
Date d'édition	: 22/07/2024
Date et heure de réception	: 17/07/24 13:45

CNE TRIOULOU
LE BOURG
15600 LE TRIOULOU

Client

Nom	: CNE TRIOULOU
Commune	: LE TRIOULOU

Copie à :

Analyse de type P1

Décret N°2007-49 et arrêtés du 11/01/2007 : eaux destinées à la consommation humaine

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Date de début d'analyse au laboratoire : 17/07/24

ANALYSES	METHODE	RESULTAT	Unité	Limite de qualité (1)	Référence de qualité (1)	Date analyse
⊗ Conductivité à 25°C (correction à l'aide d'un dispositif de compensation de T°C)	NF EN 27888	93	µS/cm		200-1100	17/07/24
⊗ Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0.3	FNU		<2	17/07/24
⊗ Couleur	Méthode interne T15-MO-031 (F)	<5	mg/l Pt		<15	17/07/24
⊗ Dureté totale	NF T 90-003	2.6	° français			17/07/24
⊗ Titre Alcalimétrique	NF EN ISO 9963-1	<0.1	° français			17/07/24
⊗ Titre Alcalimétrique Complet	NF EN ISO 9963-1	2.6	° français			17/07/24
⊗ Ammonium	NF ISO 15923-1 (F)	<0.01	mg/l NH4		<0.1	17/07/24
⊗ Nitrites	NF ISO 15923-1 (F)	<0.01	mg/l NO2	<0.5		17/07/24
⊗ Nitrates	NF ISO 15923-1 (F)	4.8	mg/l NO3	<50		17/07/24
Nitrates/50 + Nitrites/3	Calcul	0.10	mg/l	<1		17/07/24
⊗ Sulfates	NF ISO 15923-1 (F)	3.4	mg/l SO4		<250	17/07/24
⊗ Chlorures	NF ISO 15923-1 (F)	8.1	mg/l Cl		<250	17/07/24
⊗ Carbone organique total	NF EN 1484	1.42	mg/l C		<2	17/07/24

Conclusion :

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres suivants : Conductivité à 25°C (correction à l'aide d'un dispositif de compensation de T°C).

Analyses bactériologiques: "PRESENCE" signifie 1 ou 2 UFC par volume analysé.
Un dénombrement entre 3 et 9 UFC correspond à un nombre estimé, <1 signifie "Non détecté dans la prise d'essai analytique".
(F) signifie que le paramètre a été analysé sur la matrice eau filtrée.

Analyses physico-chimiques: Pour limiter les risques de contamination, la filtration pour la détermination des éléments dissous est réalisée au laboratoire dès la prise en charge de l'échantillon.

Le rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à essai. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape de prélèvement, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client ou prescripteur.

Il comporte 2 pages et 0 annexe.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Seules les prestations identifiées par le symbole ⊗ sont couvertes par l'accréditation.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur <https://www.labo-terana.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

La déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation du COFRAC.

La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude associée aux résultats.

(1) limites et références fixées par le(s) texte(s) réglementaire(s).

Date de validation des résultats : 22/07/24

Christophe LAPEYRE



Référent unité technique Chimie

RAPPORT D'ESSAI

Dossier n° : 240704 146026 01
Echantillon n° : 103074
Date d'édition : 22/07/2024
Date et heure de réception : 17/07/24 13:45

CNE TRIOULOU
LE BOURG
15600 LE TRIOULOU

Client

Nom : CNE TRIOULOU
Commune : LE TRIOULOU

Copie à :

Analyse de type P1

Décret N°2007-49 et arrêtés du 11/01/2007 : eaux destinées à la consommation humaine

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Date de début d'analyse au laboratoire : 17/07/24

ANALYSES	METHODE	RESULTAT	Unité	Limite de qualité (1)	Référence de qualité (1)	Date analyse
Ⓢ Conductivité à 25°C (correction à l'aide d'un dispositif de compensation de T°C)	NF EN 27888	93	µS/cm		200-1100	17/07/24
Ⓢ Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0.3	FNU		<2	17/07/24
Ⓢ Couleur	Méthode interne T15-MO-031 (F)	<5	mg/l Pt		<15	17/07/24
Ⓢ Dureté totale	NF T 90-003	2.6	° francais			17/07/24
Ⓢ Titre Alcalimétrique	NF EN ISO 9963-1	<0.1	° francais			17/07/24
Ⓢ Titre Alcalimétrique Complet	NF EN ISO 9963-1	2.6	° francais			17/07/24
Ⓢ Ammonium	NF ISO 15923-1 (F)	<0.01	mg/l NH4		<0.1	17/07/24
Ⓢ Nitrites	NF ISO 15923-1 (F)	<0.01	mg/l NO2	<0.5		17/07/24
Ⓢ Nitrates	NF ISO 15923-1 (F)	4.8	mg/l NO3	<50		17/07/24
Nitrates/50 + Nitrites/3	Calcul	0.10	mg/l	<1		17/07/24
Ⓢ Sulfates	NF ISO 15923-1 (F)	3.4	mg/l SO4		<250	17/07/24
Ⓢ Chlorures	NF ISO 15923-1 (F)	8.1	mg/l Cl		<250	17/07/24
Ⓢ Carbone organique total	NF EN 1484	1.42	mg/l C		<2	17/07/24

Conclusion :

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres suivants : Conductivité à 25°C (correction à l'aide d'un dispositif de compensation de T°C).

Analyses bactériologiques: "PRESENCE" signifie 1 ou 2 UFC par volume analysé.

Un dénombrement entre 3 et 9 UFC correspond à un nombre estimé, <1 signifie "Non détecté dans la prise d'essai analytique".

(F) signifie que le paramètre a été analysé sur la matrice eau filtrée.

Analyses physico-chimiques: Pour limiter les risques de contamination, la filtration pour la détermination des éléments dissous est réalisée au laboratoire dès la prise en charge de l'échantillon.

Le rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à essai. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape de prélèvement, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client ou prescripteur.

Il comporte 2 pages et 0 annexe.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Seules les prestations identifiées par le symbole Ⓢ sont couvertes par l'accréditation.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur <https://www.labo-terana.fr>.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

La déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation du COFRAC.

La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude associée aux résultats.

(1) limites et références fixées par le(s) texte(s) réglementaire(s).

Date de validation des résultats : 22/07/24

Christophe LAPEYRE



Référent unité technique Chimie